

*Der Chef  
der Schweizerischen Mission  
bei den  
Europäischen Gemeinschaften*

Bruxelles, le 29 janvier 1990

Monsieur le Conseiller fédéral **J.-P. Delamuraz**  
Chef du Département fédéral de l'économie publique

Monsieur le Conseiller fédéral **R. Felber**  
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

### Forum de Davos

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Les Vice-Présidents de la Commission des CE **Frans Andriessen** et **Sir Leon Brittan** ont accepté votre invitation à dîner à Davos pour le samedi, 3 février. J'aimerais compléter vos dossiers par quelques remarques concernant vos interlocuteurs ainsi que la situation telle que je la perçois ici à Bruxelles.

M. **Andriessen** est actuellement confronté avec une triple tâche redoutable:

L'évolution sur le "**front de l'Est**" est si rapide qu'il est devenu très difficile pour la Communauté de formuler une politique cohérente. La première tâche consiste en une extension substantielle et rapide du programme d'aide des "24" - dont la Commission assume la coordination - à de nouveaux pays et à de nouveaux besoins. La création de la Banque de développement pour les pays de l'Est n'en est qu'un exemple. Autre défi dans le même contexte: l'adaptation des liens contractuels entre la CE et ces pays. Si l'on négocie ferme aujourd'hui en vue de compléter et de revaloriser rapidement les accords commerciaux existants pour en faire des accords dits "de coopération", il est déjà question, à terme, de traités d'association et, pour ce qui est du cas spécial de la RDA, d'une adhésion qui ne tomberait même pas sous le coup du blocage de tout élargissement avant 1993. Il faut voir cependant que, quels que soient les liens entre la

CE et ses voisins de l'Est, on est encore très loin d'une harmonisation des législations, voire d'une intégration partielle, du type envisagé dans le cadre des relations CE-AELE. A cela s'ajoute la préparation du sommet de 1990 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) où la CE compte bien se profiler en tant que telle, c'est-à-dire comme élément porteur de la nouvelle "architecture européenne".

Deuxième défi qui s'annonce fort délicat: la phase finale de l'**Uruguay-Round**, où, pour l'instant tout au moins, CE et Etats-Unis ne parlent pas la même langue. Enfin, troisième "gros morceau": la négociation avec les **pays de l'AELE** qui risque bien de devenir plus difficile que prévue, mais où M. Andriessen - contrairement au Président de la Commission - cherche encore sa propre "ligne".

A cet égard, Andriessen rencontre plusieurs problèmes:

Celui du "**timing**" d'abord. Les Suédois, pour des raisons de politique intérieure (élections en 1991), veulent tout faire pour conclure le Traité avant la fin de l'année. Andriessen a expliqué au Premier-Ministre Carlsson qu'il ne voulait pas se laisser enfermer dans un calendrier, car il s'agissait d'une matière nouvelle demandant un esprit novateur. Cela dit, la Commission doit permettre au Conseil de procéder à un premier échange de vue sur le sujet le 2 et 3 avril et d'arrêter, si possible, les directives de négociation lors de sa séance du 7 et 8 mai.

Deuxième problème: celui de la **substance du mandat de négociation**: Les Etats-membres de la CE voudront connaître l'étendue des exceptions permanentes ou transitoires postulées par les pays de l'AELE. Cet intérêt portera aussi sur des questions très "terre à terre": quelles seront les concessions des pays de l'AELE dans le domaine agricole, par exemple? que faut-il leur demander au titre de la "cohésion économique et sociale"? quelles exceptions peut-on accorder dans des domaines tels que la libre-circulation des travailleurs?

Pour ce qui est des **aspects institutionnels**, Andriessen devra aussi affronter le "problème Delors". En effet, le Président de la Commission ne démord pas de sa vision très particulière des futures relations CE-AELE. Pour lui, il ne peut être question d'un véritable accord entre partenaires égaux; le traité EEE consisterait essentiellement en un engagement de la part de l'AELE - en tant que autre "pilier" - de faire sien le droit

communautaire. Ce curieux "Nachvollzug" serait assorti d'une sorte de dialogue politique au niveau ministériel CE-AELE. Delors peste contre le "juridisme excessif" de l'AELE et ne veut pas voir qu'un espace économique ne peut fonctionner que si les règles applicables aux entreprises sont claires et exécutoires. Ce qui importe le plus à Delors, c'est de protéger les institutions de la CE - qui déjà ne fonctionnent pas assez bien à son avis - contre toute complication supplémentaire. A supposer que Andriessen et ses collaborateurs aient une vue plus nuancée oseront-ils s'opposer à leur patron?

Il y a, enfin, un problème de **personnel**. A la Direction générale I (relations extérieures) plusieurs mutations et quelques départs de fonctionnaires sont intervenus et la nouvelle équipe AELE n'est pas encore en place.

Face à cette situation, Andriessen augmentera sans doute sa **pression sur les pays AELE**, notamment lors de la réunion des hauts fonctionnaires du 20 mars, la dernière dans le cycle d'exploration actuellement en cours. Mais je crois aussi qu'il sera dans l'intérêt même des pays de l'AELE de formuler leur propre vision d'un traité EEE - objectifs, couverture et structure - avec la plus grande clarté lors de leur rencontre ministérielle du 3 avril. Car, politiquement, le sort de cette négociation dépendra autant du jugement des **Etats-membres** que des propositions de la Commission. Notre force réside dans le fait que, dans le contexte européen actuel, un espace économique et un partenariat CE-AELE répond à une logique intrinsèque. Mais le réflexe protecteur à l'égard des procédures décisionnelles communautaires sera très fort chez bon nombre d'Etats-membres. Néanmoins, la CE est extrêmement gênée lorsqu'elle est accusée de vouloir "satelliser" ses voisins. Il faut se souvenir comment elle s'est défendue contre le reproche de vouloir construire une "forteresse Europe"; les effets internes de ce débat étaient d'ailleurs tout à fait salutaires!

Pour ce qui est de **Sir Leon Brittan**, il ne faut sousestimer ni son poids ni son influence. Brittan ne peut certainement pas se plaindre de sa première année à Bruxelles. Dans les deux grands domaines de son cahier de charges - concurrence et marché intérieur pour les services financiers - il a réussi un très joli coup: l'accord intervenu sur le contrôle (communautaire) des grandes **fusions transfrontalières d'entreprises**, ainsi que sur la **deuxième directive bancaire**, qui consacre le marché intérieur pour les banques (liberté d'établissement, libre prestation des services bancaires, contrôle par le pays du siège principal avec autorisation unique valable pour toute la CE). J'ajoute que Sir Leon a accepté mon invitation à un déjeuner à ma

résidence avec le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers le 26 février prochain. Les banquiers suisses semblent donc enfin commencer à s'intéresser à ce qui se passe au sein de la CE dans leur domaine.

Veillez agréer, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**B. de Tscharnern**

Copies pour information:

MM les Secrétaires d'Etat F. **Blankart** et K. **Jacobi**

MM les Ambassadeurs M. **Krafft**, S. **Arioli** et J. **Kellenberger**